



[helmo.be/soutiens-financiers](http://helmo.be/soutiens-financiers)

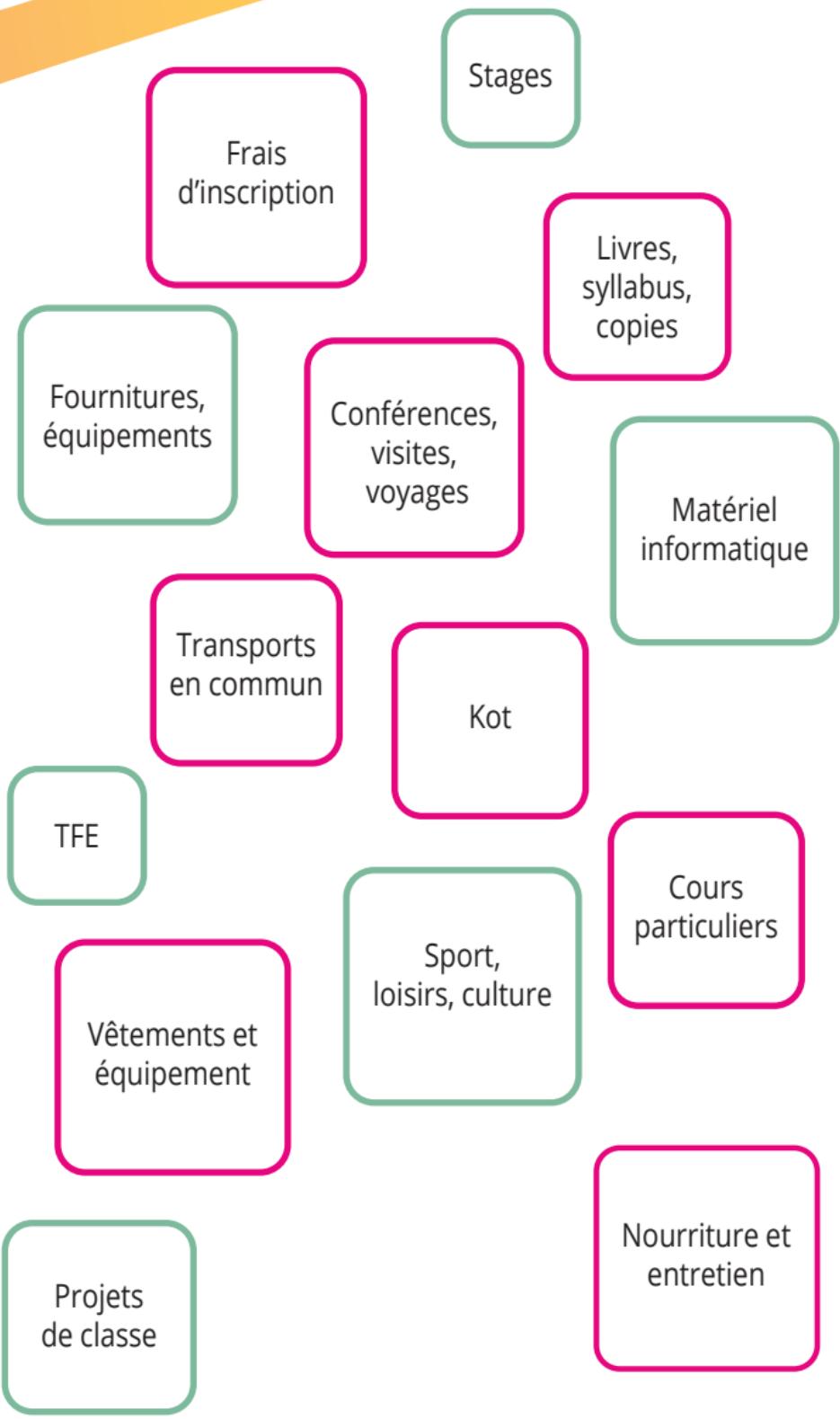
# Financement des études

- COÛT DES ÉTUDES
- SOUTIENS FINANCIERS EXTERNES
- AIDES PROPOSÉES PAR HELMO

Etre étudiant engendre différents coûts pour lesquels il est nécessaire de prévoir un budget.

Cependant, des aides existent et des droits peuvent être activés.







## DROITS D'INSCRIPTION HELMO\*

- > Redevables chaque année
- > Ventilés en un minerval Communauté française et des frais d'études perçus par HELMo

### Inscription au taux général

#### Type court

	Minerval CF	Frais d'études	<b>TOTAL</b>
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	175.01 €	310 €	<b>485.01 €</b>
Poursuite d'études	175.01 €	310 €	<b>485.01 €</b>
Année diplomante/ spécialisation	227.24 €	310 €	<b>537.24 €</b>

#### Type long

	Minerval CF	Frais d'études	<b>TOTAL</b>
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	350.03 €	380.83 €	<b>730.86 €</b>
Poursuite d'études	350.03 €	380.83 €	<b>730.86 €</b>
Année diplomante/ spécialisation	454.47 €	380.83 €	<b>835.30 €</b>
Poursuite d'études	350.03 €	380.83 €	<b>730.86 €</b>
Année diplomante	454.47 €	380.83 €	<b>835.30 €</b>

### Inscription au taux modeste (cfr p 6)

#### Type court

	Minerval CF	Frais d'études	<b>TOTAL</b>
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	64.01 €	257.77 €	<b>321.78 €</b>
Poursuite d'études	64.01 €	257.77 €	<b>321.78 €</b>
Année diplomante/ spécialisation	116.23 €	257.77 €	<b>374.00 €</b>

\* Montants pour l'année académique 2024-2025.

Des frais complémentaires peuvent être réclamés au sein de chaque Département.

## Type long

	Minerval CF	Frais d'études	<b>TOTAL</b>
1 <sup>er</sup> cycle, Bloc 1	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Poursuite d'études	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Année diplomante/ spécialisation	343.47 €	30.53 €	<b>374.00 €</b>
Poursuite d'études	239.02 €	30.53 €	<b>269.55 €</b>
Année diplomante	343.47 €	30.53 €	<b>374.00 €</b>

## Etudiants Hors Union Européenne

A partir de l'année académique 25-26 (décret du 11/12/24) :

- Pour les nouveaux étudiants : Droits d'inscription au taux général + contribution supplémentaire de **4175€** par an !
- Pour les étudiants déjà en cours de cursus en 24-25 : mesures transitoires (ancien régime DIS). En cas de prolongation, de changement de cursus, d'interruption ou de changement de cycle, passage à la nouvelle règle (4175€).
- Exemptions possibles (selon la nationalité ou le statut).

## Co-diplomation/Co-organisation/Master en alternance

Ces formations ont des frais d'inscription différents.



## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les étudiants sont invités à respecter les modalités de paiement définies sur la facture reçue.

### A l'inscription

A minima **un acompte de 50 € AVANT le 31 octobre** pour que l'inscription soit validée.

### Le solde pour le 1<sup>er</sup> février

 A défaut : l'étudiant n'a plus accès aux activités d'apprentissage et ne sera pas délibéré.

### Echelonnement de paiement



Demande auprès de l'économat

A solder **pour le 1<sup>er</sup> février** (sauf étudiants ayant introduit une demande d'allocation d'études FWB).



A défaut : l'étudiant n'a plus accès aux activités d'apprentissage et ne sera pas délibéré.



## RÉDUCTIONS DES DROITS D'INSCRIPTION

### 1. Taux boursier

Quoi ?	Gratuité des frais d'inscription
Pour qui ?	Etudiants boursiers de la FWB
Comment ?	Présumé boursier pour les droits d'inscription (facture suspendue), jusqu'à réception de la notification d'octroi de la bourse.
Déjà payé ?	Remboursement total des frais d'inscription effectué automatiquement par le service financier.
En cas de refus de bourse	<b>Paiement des droits d'inscription dans les 30 jours !</b> Le Service aux Etudiants/Accompagnement Social peut analyser votre droit éventuel à une aide financière.

### 2. Taux modeste

Quoi ?	Réduction des droits d'inscription
Pour qui ?	Familles dont les revenus > de peu les plafonds des bourses de la FWB (plafond spécifique en fonction du nombre de personnes à charge).
Comment ?	<ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Etudiant ayant reçu un refus de bourse et déclaré Modeste: réduction automatique.</li><li>&gt; Etudiant n'ayant pas fait de demande de bourse: contacter le Service aux Etudiant.e.s/Accompagnement social.</li></ul>

## SOUTIENS FINANCIERS EXTERNE\*

### ALLOCATION D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES (BOURSE)

Critères	Différents critères dont principalement la nationalité, les revenus du ménage et les revenus cadastraux.
Demande	<b>de juillet au 31/10</b> ➢ Par voie électronique ➢ À défaut (et pour les mineurs), par voie postale, sous pli recommandé
Avantages	1. Gratuité des droits d'inscription 2. Bourse annuelle pour les frais liés aux études 3. Remboursement des supports de cours obligatoires (syllabus)
Infos	<a href="http://www.allocations-etudes.cfwb.be">www.allocations-etudes.cfwb.be</a> N° vert gratuit : 0800 11 869 Etat d'avancement du dossier : 02/413.37.37

### BOURSE DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON

Critères	Etre domicilié dans le Brabant wallon ET bénéficier d'une allocation d'études de la FWB.
Demande	<b>AVANT le 31/12</b> de l'année académique en cours
Infos	<a href="mailto:enseignement.provincial@brabantwallon.be">enseignement.provincial@brabantwallon.be</a> - 010/23 61 44

### BOURSE WERNAERS POUR ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN COMPATIBILITÉ (OU MUSIQUE)

Critères	Etudiant « méritant », quelle que soit la nationalité, ayant réussi au moins 60 crédits et non titulaire d'un master, qui se trouve dans une situation financière difficile.
Demande	<b>Pour le 31/10</b> , formulaire de candidature en ligne : <a href="http://www.enseignement.be">www.enseignement.be</a>
Avantages	Bourse unique de 2500 € attribuée en mars-avril et versée avant le 31 juillet.
Infos	<a href="mailto:wernaers@cfwb.be">wernaers@cfwb.be</a>

## Aide financière de l'état luxembourgeois (AideFi)

Critères	Conditions spécifiques pour les résidents au Grand-Duché de Luxembourg et étudiants non-résidents.  ⚠ Obligation d'introduire une demande de bourse en FWB en parallèle !
Demande	Une demande à introduire pour chaque semestre : entre le 1/08 et le 30/11 pour le semestre d'hiver, entre le 1/01 et le 30/04 avril pour le semestre d'été.  ➢ En ligne via MyGuichet
Avantages	Plusieurs bourses cumulables (bourse de base, bourse sur critères sociaux, bourse familiale...) et prêt étudiant.
Infos	<a href="http://www.mengstudien.lu">www.mengstudien.lu</a>



Différents organismes (banques, certaines Provinces...) proposent des prêts spécifiques aux étudiants.

Un prêt doit être remboursé dans tous les cas et vous engage pour plusieurs mois ou plusieurs années.

Vérifiez d'abord vos droits aux autres aides, parfois suffisantes.

## AIDES PROPOSÉES PAR HELMo \*

### POUR LES ÉTUDIANTS NON BOURSIERS

#### Aide financière

Pour qui ?	Etudiant régulièrement inscrit qui ne bénéficie pas d'une allocation d'études de la FWB ou d'une bourse délivrée par son pays d'origine.
Type d'aide	Aide annuelle pour les frais liés aux études, calculée sur base de coûts forfaitaires ou réels.
Comment ?	RDV avec l'assistant.e social.e de référence. Analyse sur base des revenus du ménage (Avertissement Extrait de Rôle revenus 2023 pour la rentrée 2025-2026) et des critères établis par le Conseil Social de HELMo.

#### Intervention pour les protections hygiéniques

Montant forfaitaire de 70€ accordé à toute étudiante bénéficiaire de l'aide financière (accordé automatiquement lors du traitement du dossier).

#### Aide exceptionnelle pour les stages

Pour l'étudiant qui exprime des difficultés liées au surcoût engendré par la réalisation de son stage et qui ne bénéficie d'aucune autre intervention pour celui-ci.

Aide forfaitaire pour les déplacements et le logement.



\* Sous réserve de modification des aides et critères pour l'année académique 2025-2026

## POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS DE LA FWB

### Aides complémentaires à la bourse d'études (après confirmation officielle de celle-ci)

Lorsque le montant de la bourse s'avère insuffisant pour :

- l'achat d'un ordinateur
- un voyage à l'étranger
- une activité dans le cadre de la formation
- le kot
- l'abonnement aux transports en commun

### Aide exceptionnelle pour les stages

Pour l'étudiant qui exprime des difficultés liées au surcoût occasionné par la réalisation de son stage et qui ne bénéficie d'aucune autre intervention pour celui-ci. Aide forfaitaire pour les déplacements et le logement.

### Remboursement des supports de cours

Montant forfaitaire selon l'année et la section (souches inutiles).

L'étudiant HELMo achète/imprime ses syllabus s'il le souhaite puis sera remboursé une fois son statut boursier confirmé.

Livres non remboursés.

### Intervention pour les protections hygiéniques

Forfait de 70€ accordé à toute étudiante boursière en même temps que le remboursement des supports de cours.



## SOUTIENS EXCEPTIONNELS POUR TOUT ÉTUDIANT

### Prêt d'études

Maximum 1000 € (selon les besoins), sans intérêts, remboursables avant la fin de l'année académique en cours (13/09).



### Aide job

Pour l'étudiant isolé ou qui contribue aux besoins de son ménage, qui décide d'arrêter son job étudiant durant le blocus, les examens ou les stages ET qui se retrouve en difficulté pour assumer des frais fixes (loyer, charges...).

Maximum 3 interventions de 150€ par année académique.

### Aide pour un suivi psychologique

Pour l'étudiant qui exprime une difficulté et qui éprouve le besoin de consulter un thérapeute.

Prise en charge plafonnée à 30€ par séance avec un maximum de 300€ par année académique.

### Prêt d'un PC portable

Pour l'étudiant qui pour une raison ou une autre ne dispose pas d'un PC nécessaire à ses études.

Prêt de courte durée le temps de trouver une solution à plus long terme.



## **CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- > Assistant.e social.e de référence pour chaque Institut
- > Séances d'information à la rentrée
- > Permanences sur rendez-vous dans tous les Instituts

